



# Conseil de sécurité

Soixante-dix-huitième année

Provisoire

**9520<sup>e</sup>** séance

Vendredi 22 décembre 2023, à 11 h 30

New York

|                    |                                                               |                                    |
|--------------------|---------------------------------------------------------------|------------------------------------|
| <i>Président :</i> | M. De La Gasca . . . . .                                      | (Équateur)                         |
| <i>Membres :</i>   | Albanie . . . . .                                             | M. Hoxha                           |
|                    | Brésil . . . . .                                              | M. França Danese                   |
|                    | Chine . . . . .                                               | M. Dai Bing                        |
|                    | Émirats arabes unis . . . . .                                 | M <sup>me</sup> Nusseibeh          |
|                    | États-Unis d'Amérique . . . . .                               | M <sup>me</sup> Thomas-Greenfield  |
|                    | Fédération de Russie . . . . .                                | M. Nebenzia                        |
|                    | France . . . . .                                              | M <sup>me</sup> Broadhurst Estival |
|                    | Gabon . . . . .                                               | M <sup>me</sup> Bouanga Ayouné     |
|                    | Ghana . . . . .                                               | M. Agyeman                         |
|                    | Japon . . . . .                                               | M. Yamazaki                        |
|                    | Malte . . . . .                                               | M <sup>me</sup> Frazier            |
|                    | Mozambique . . . . .                                          | M. Fernandes                       |
|                    | Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . . | Dame Barbara Woodward              |
|                    | Suisse . . . . .                                              | M <sup>me</sup> Baeriswyl          |

## Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 11 h 50.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne**

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de l'Égypte et d'Israël à participer à la présente séance.

Je propose que, conformément au règlement intérieur provisoire et à la pratique établie en la matière, le Conseil invite l'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine à participer à la présente séance.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2023/1029, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par les Émirats arabes unis.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

**M<sup>me</sup> Nusseibeh** (Émirats arabes unis) (*parle en anglais*) : La semaine dernière, un groupe de membres du Conseil de sécurité s'est rendu au poste frontière de Rafah. Nous avons pu constater de nos propres yeux les terribles difficultés dont nous discutons dans cette salle depuis plus de deux mois maintenant, et nous avons rencontré des victimes ayant survécu à l'enfer qui s'abat sur Gaza à la suite des attaques du 7 octobre contre Israël. Je n'oublierai jamais ma rencontre avec Mohammed, un garçon qui a presque le même âge que mon fils Laith. Comme d'innombrables autres enfants, il se remettait à l'hôpital d'El-Arich de blessures causées par une frappe aérienne israélienne. Il m'a dit qu'il voulait juste rentrer chez lui et voir ses parents, et cela m'a brisé le cœur lorsque le personnel de l'hôpital m'a dit qu'il ne se doutait pas que la frappe qui l'avait blessé avait également tué tous les membres de sa famille.

La situation que les membres du Conseil ont vue à la frontière de Rafah est intolérable. Des milliers de camions tentent, sans succès, de passer par un point de passage obligé qui n'a jamais été destiné qu'aux piétons.

Près d'un million de personnes sont entassées dans une zone à la frontière de Rafah, à Gaza, où elles étaient moins de 300 000 avant la guerre. Selon le Programme alimentaire mondial, les denrées alimentaires qui sont entrées à Gaza depuis le début du conflit ne représentent que 10 % de ce qui est nécessaire pour subvenir aux besoins de la population. La moitié de la population de Gaza est aujourd'hui affamée. L'ONU a indiqué que la proportion de personnes souffrant de la faim à Gaza est plus élevée que dans n'importe quel pays touché par un conflit au cours des 20 dernières années. Compte tenu de la situation désespérée que je viens de décrire, et que le Secrétaire général expose à tous les organismes des Nations Unies, les choses ne peuvent tout simplement pas empirer.

Soyons clairs : dans la période à venir, si nous ne prenons pas de mesures radicales, la famine sévira à Gaza. Cette guerre et le prix insupportable payé par les civils palestiniens, dont nous savons que 70 % sont des femmes et des enfants, ont également des répercussions considérables sur les pays voisins. La possibilité d'un débordement régional est réelle. Nous le constatons déjà, notamment en Cisjordanie, où près de 300 Palestiniens, dont 75 enfants, ont été tués. Les efforts déployés par l'Égypte pour atténuer la crise à sa frontière sont admirables, mais elle a besoin d'aide. Ce n'est pas seulement le problème de l'Égypte. Il faut une réponse internationale, et c'est pourquoi il a été demandé au Conseil d'intervenir d'urgence.

Le texte (S/2023/1029) est le fruit de consultations et d'échanges approfondis entre les membres du Conseil et les parties concernées, en particulier l'Égypte et la Palestine, que nous remercions tout particulièrement de leurs efforts. L'objectif du texte est très simple. Il répond, par l'action, à la situation humanitaire désastreuse sur le terrain pour le peuple palestinien qui subit de plein fouet ce conflit, tout en protégeant les personnes qui tentent d'apporter une aide vitale, et il exige la libération urgente des otages et un accès humanitaire pour répondre à leurs besoins médicaux. Le projet de résolution réaffirme que nous nous appuyons sur l'importante résolution 2712 (2023) et ses dispositions. Il exige que les parties au conflit autorisent et facilitent le recours à l'ensemble des voies d'accès et de circulation disponibles dans la bande de Gaza en vue de l'acheminement de l'aide humanitaire. Cela signifie que toutes les voies terrestres, maritimes et aériennes possibles doivent être utilisées pour permettre à l'aide vitale d'entrer dans la bande de Gaza. Il s'agit notamment de veiller à ce que le point de passage de Kerem Shalom/Kerem Abou Salem reste ouvert et soit pleinement opérationnel, avec l'appui du Conseil. Mais

même si les camions peuvent acheminer l'aide à grande échelle, sans déconflction, elle ne peut tout simplement pas parvenir aux personnes qui en ont besoin. Les efforts déployés actuellement en vue de réduire les tensions sont manifestement inefficaces si 136 travailleurs des Nations Unies ont perdu la vie à cause du conflit.

C'est pourquoi le texte réaffirme que le personnel, les locaux et les envois de secours des Nations Unies et des organisations humanitaires sont protégés et ne doivent pas être attaqués, un principe essentiel du droit international humanitaire qui ne cesse d'être violé dans ce conflit. Le texte appelle également à des mesures urgentes pour permettre un accès humanitaire sans entrave et considérablement élargi, et invite les parties à créer les conditions d'une cessation durable des hostilités. Nous savons qu'il ne s'agit pas d'un texte parfait. Nous savons que seul un cessez-le-feu mettra fin aux souffrances, et c'est pourquoi les Émirats arabes unis avaient déposé un projet de résolution (S/2023/970) au Conseil qui a été mis aux voix le vendredi 8 décembre (voir S/PV.9498). Malheureusement, il n'a pas été adopté. Le 12 décembre, 153 pays ont lancé un appel en ce sens à l'Assemblée générale. Là encore, cet appel n'a pas donné lieu à un cessez-le-feu, mais son importance morale est évidente.

Le projet de résolution que les Émirats arabes unis ont mis en bleu ce matin répond aux appels à une cessation durable des hostilités et à une augmentation massive de l'aide humanitaire. Souvent, en diplomatie, le défi consiste à faire face au moment présent dans le monde dans lequel nous vivons, et non dans le monde que nous voulons, et nous ne nous lasserons jamais d'insister pour obtenir un cessez-le-feu humanitaire complet. Le projet de résolution charge le Secrétaire général de nommer un coordonnateur de l'action humanitaire et de la reconstruction expérimenté. Son mandat consistera à contrôler, vérifier et faciliter l'aide humanitaire à Gaza, et le projet de résolution lui donne les ressources et le matériel nécessaires pour ce faire. Le coordonnateur établira un mécanisme pour accélérer l'acheminement de l'aide, et nous attendons le rapport initial sur ses travaux dans les 20 jours. Nous avons mis en place des mécanismes similaires lors d'autres crises humanitaires. Ces dernières semaines, nous avons vu sur nos écrans des scènes de civils, en proie au désespoir, prendre d'assaut les convois d'aide à Gaza pour obtenir les produits de première nécessité dont ils ont besoin pour vivre. Cela devrait être un signal d'alarme quant à une rupture de l'ordre civil à Gaza. Non seulement cette situation est moralement odieuse, mais elle n'est dans l'intérêt de personne et risque de s'enliser si nous ne nous y attaquons pas de front.

De nombreux gouvernements, y compris ceux représentés à cette table, ont déployé des efforts considérables pour fournir de l'aide et des fonds et faire avancer les négociations sur les otages, mais tant que nous n'aurons pas mutualisé nos efforts en vue d'une réponse internationale, nous ne serons pas en mesure de gérer la crise de manière durable. Si la situation actuelle se poursuit, au cours des prochains jours, alors que nous serons en sécurité chez nous avec nos proches pendant la période des fêtes, les civils de Gaza mourront soit sous les frappes militaires, soit des conséquences secondaires de la guerre, de la faim, des maladies et des infections généralisées. Le Conseil a la responsabilité de veiller à ce qu'ils ne soient pas victimisés deux fois. Nous avons longuement négocié et tenté de trouver une formulation qui réponde aux préoccupations de chacun, tout en apportant une réponse pratique au problème. Je voudrais remercier tous les membres du Conseil qui ont contribué au texte et l'ont amélioré, et je voudrais remercier les États-Unis de leur engagement total dans la recherche d'un projet de résolution qui réponde aux besoins du moment. Ne rejetons pas ce projet de résolution alors que les besoins de la population sont si importants. Si nous le faisons, ce sera une responsabilité supplémentaire que le Conseil et le peuple palestinien devront assumer.

**M. Nebenzia** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Ces derniers jours, le Conseil de sécurité, et avec lui le monde entier, a de nouveau été témoin d'un comportement que je n'ai pas peur de qualifier de honteux, de cynique et d'irresponsable de la part des États-Unis, qui tentent d'éviter la responsabilité d'un nouvel usage du veto, en recourant à toutes sortes de moyens pour saboter l'adoption par le Conseil d'une décision sur Gaza.

Pendant tout ce temps, les médias et le public du monde entier se sont demandé pourquoi le vote sur le projet de résolution déposé par les Émirats arabes unis, qui avait déjà été mis en bleu, était sans cesse reporté. La réponse est très simple : les États-Unis, sous divers prétextes, ont fait traîner le processus de négociation, s'écartant du travail de négociation transparent normal. Au lieu de cela, ils ont recouru à leur tactique favorite de pression brute, de chantage et de coercition pour pouvoir, à la dernière minute, poser un ultimatum aux membres du Conseil : soit le Conseil accepte docilement un texte qui convient à Washington, soit les États-Unis bloqueront une fois de plus l'adoption de tout produit.

Le projet de résolution qui va maintenant être mis aux voix (S/2023/1029) était à l'origine, à notre avis, totalement inefficace. Mais, respectant l'initiative de nos amis

arabes et leurs besoins, nous étions prêts à l'appuyer. Sous la pression des États-Unis, qui se sont essentiellement accaparé la rédaction et ont usurpé le travail sur le texte en coulisses à différents niveaux, faisant pression sur les acteurs de la région, le texte a perdu, à chaque nouvelle version, des dispositions de plus en plus importantes. En conséquence, le texte qui sera mis au vote aujourd'hui est complètement vidé de sa substance, notamment dans son paragraphe 4, sur le mécanisme qui serait censé faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire à Gaza et en assurer le suivi. Mais pire encore, grâce aux efforts de la délégation des États-Unis, le projet de résolution comprend un élément extrêmement dangereux pour l'avenir de Gaza. Au lieu de la formulation sur la cessation immédiate de la violence au paragraphe 2, une phrase ambiguë est apparue, appelant les parties à créer les conditions d'une cessation des hostilités.

La destruction, le déplacement ou l'expulsion de la population de Gaza, selon une lecture cynique – et c'est précisément la lecture qui en sera faite en Israël – créerait également les conditions d'une cessation des hostilités. En approuvant cela, le Conseil donnerait en réalité carte blanche aux forces armées israéliennes pour poursuivre le nettoyage de la bande de Gaza, et quiconque voterait pour le texte tel qu'il est actuellement formulé en porterait la responsabilité, devenant par là même complice de la destruction de Gaza. En outre, la référence dans le texte du projet de résolution à la condamnation de toutes les attaques sans discrimination contre les civils a été supprimée. Quel signal cela enverra-t-il à la communauté internationale ? Que le Conseil de sécurité donne le feu vert à Israël pour commettre des crimes de guerre ?

Je voudrais poser une question aux membres du Conseil de sécurité. Pourquoi nous réunissons-nous dans cette salle ? Est-ce pour entériner une décision qui convient à Washington ou pour remplir notre mandat de maintien de la paix et de la sécurité internationales ? Nous continuons de croire que nous sommes ici pour la deuxième raison. Pour donner au Conseil une chance de garder la face et de préserver sa réputation, qui a été passablement ébranlée ces derniers jours, nous proposons de revenir à la formulation sur la cessation de la violence contenue dans le projet de texte en bleu initial. La Fédération de Russie propose l'amendement oral suivant au paragraphe 2.

Au lieu de la formulation

*(l'orateur poursuit en anglais)*

« et, à cet égard, demande de prendre de toute urgence des mesures visant à permettre immédiatement un

accès humanitaire sûr, sans entrave et élargi et à créer les conditions d'une cessation durable des hostilités »,

*(l'orateur reprend en russe)*

nous devrions utiliser la formulation

*(l'orateur poursuit en anglais)*

« et, à cet égard, demande de toute urgence la suspension des hostilités pour permettre un accès humanitaire sûr et sans entrave, et de toute urgence également que soient prises des mesures vers une cessation durable des hostilités ».

*(l'orateur reprend en russe)*

Cette formulation figurait dans le texte du projet de résolution en bleu qui avait été proposé par les auteurs et qui devait être mis aux voix. Bien sûr, elle n'est pas idéale. Tous les membres du Conseil savent bien que, depuis le début, la Russie n'a cessé de défendre la nécessité d'un cessez-le-feu immédiat. L'Assemblée générale a récemment appelé les parties à faire de même dans sa résolution ES-10/22. Cependant, la formulation que nous proposons est pour l'instant le plus petit dénominateur commun pour la quasi-totalité des membres du Conseil. Que le vote sur cet amendement soit un moment de vérité pour montrer quels sont les membres du Conseil de sécurité qui veulent mettre fin à la violence à Gaza et sauver des vies civiles et quels sont ceux qui sont motivés par des considérations opportunistes.

La façon dont le paragraphe 2 est actuellement formulé est la principale chose que les États-Unis attendent de cette résolution. Avec la phrase sournoise contenant les mots « créer les conditions d'une cessation des hostilités », Israël aurait les coudées franches pour continuer à bombarder les infrastructures civiles et la population civile de Gaza sans limite de temps, sans aucune retenue et sans discrimination. Nous exhortons les délégations à voter pour la formulation que nous venons de proposer pour le paragraphe 2 sur la cessation de la violence, comme proposé initialement par la délégation des Émirats arabes unis.

**Le Président** *(parle en espagnol)* : Les membres du Conseil sont saisis d'un amendement oral proposé par la Fédération de Russie au texte du projet de résolution publié sous la cote S/2023/1029.

L'article 36 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité dispose notamment que :

« lorsqu'un amendement à une proposition ou à un projet de résolution comporte une addition ou une suppression, il est mis aux voix en premier lieu ».

Par conséquent, j'entends mettre d'abord aux voix l'amendement oral proposé.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour :*

Brésil, Chine, Équateur, France, Gabon, Ghana, Malte, Mozambique, Fédération de Russie, Émirats arabes unis

*Votent contre :*

États-Unis d'Amérique

*S'abstiennent :*

Albanie, Japon, Suisse, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Le résultat du vote est le suivant : 10 voix pour, une voix contre et 4 abstentions. Le projet de résolution n'est pas adopté en raison du vote négatif d'un membre permanent du Conseil.

La représentante des États-Unis a demandé la parole pour faire une déclaration.

**M<sup>me</sup> Thomas-Greenfield** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je ne vais pas répondre à la diatribe de la Russie, un pays qui a lui aussi créé les conditions dont il se plaint aujourd'hui en menant une guerre non provoquée en Ukraine. Comme nos collègues peuvent le constater, les États-Unis n'ont pas appuyé l'amendement oral proposé par la Russie. Nous estimons que le projet de résolution humanitaire dont nous sommes saisis (S/2023/1029) demande de prendre de toute urgence des mesures visant à permettre immédiatement un accès humanitaire sûr, sans entrave et élargi et à créer les conditions d'une cessation durable des hostilités. Il s'agit là d'un grand pas en avant, et nous pensons que le Conseil de sécurité doit se prononcer sur le projet de résolution dont nous avons été saisis et passer au vote.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour :*

Albanie, Brésil, Chine, Équateur, France, Gabon, Ghana, Japon, Malte, Mozambique, Suisse, Émirats arabes unis, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

*Votent contre :*

Néant

*S'abstiennent :*

Fédération de Russie, États-Unis d'Amérique

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Le résultat du vote est le suivant : 13 voix pour, zéro voix contre et 2 abstentions. Le projet de résolution est adopté en tant que résolution 2720 (2023).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

**M<sup>me</sup> Thomas-Greenfield** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Cela n'a pas été facile, mais nous y sommes arrivés. Depuis le début de ce conflit, les États-Unis ont travaillé sans relâche pour atténuer cette crise humanitaire, acheminer l'aide vitale à Gaza et faire sortir les otages de Gaza, plaider pour la protection des civils innocents et des travailleurs humanitaires et œuvrer en faveur d'une paix durable. Le vote d'aujourd'hui renforce ces efforts et soutient notre diplomatie directe. Je tiens à remercier les Émirats arabes unis et d'autres pays d'avoir travaillé avec nous en toute bonne foi pour élaborer une résolution solide axée sur l'aide humanitaire. Il a fallu de nombreux jours et de longues nuits de négociation pour parvenir à un résultat satisfaisant. Mais aujourd'hui, le Conseil de sécurité a apporté une lueur d'espoir dans un océan de souffrances inimaginables. Aujourd'hui, le Conseil a demandé de prendre de toute urgence des mesures visant à permettre immédiatement un accès humanitaire sûr, sans entrave et élargi et à créer les conditions d'une cessation durable des hostilités. Je souligne que c'est la première fois que le Conseil utilise ces termes, que nous jugeons indispensables pour augmenter l'aide et mettre en évidence les étapes difficiles qui restent à franchir dans le cadre de notre collaboration pour parvenir à une paix durable.

Aujourd'hui, le Conseil a clairement fait savoir que le règlement de la crise humanitaire à Gaza doit rester au premier rang de nos priorités. Aujourd'hui, le Conseil a clairement fait savoir que tous les otages doivent être libérés immédiatement et sans condition et que les groupes humanitaires doivent pouvoir avoir accès aux otages, y compris pour des visites médicales. Aujourd'hui, le Conseil a clairement fait savoir que toutes les parties doivent respecter le droit international humanitaire. Aujourd'hui, le Conseil a clairement fait savoir que les installations civiles et humanitaires, en particulier les hôpitaux, les installations médicales, les écoles, les lieux de culte et les installations des Nations Unies, ainsi que le

personnel humanitaire et médical, doivent être protégés. Cela s'applique à toutes les parties à ce conflit, à Israël mais aussi au Hamas, groupe terroriste qui a fomenté ce conflit et qui fait la guerre depuis des habitations, des hôpitaux et des locaux des Nations Unies et utilise des civils innocents comme boucliers humains, ce qui est lâche et cruel.

Aujourd'hui, le Conseil a clairement indiqué qu'il fallait veiller à ce que le personnel humanitaire et l'aide humanitaire, en particulier le carburant, la nourriture, les fournitures médicales et l'assistance à un hébergement d'urgence, parviennent aux personnes qui en ont besoin. On ne saurait trop insister sur la nécessité d'y pourvoir sans délai. Pas plus tard qu'hier, des groupes humanitaires ont publié un rapport sur la terrible crise de la sécurité alimentaire à Gaza. Les responsables humanitaires avec lesquels je me suis entretenue commencent à parler de famine. Des interventions chirurgicales ont lieu sans anesthésie. Des gens s'entassent dans des abris des Nations Unies qui sont surpeuplés, tandis que d'autres dorment dans la rue. Cette résolution témoigne de la gravité de la crise, et elle nous engage tous à faire plus.

Pour leur part, les États-Unis travaillent inlassablement pour une intensification des livraisons d'aide humanitaire par les voies d'une diplomatie présidentielle directe et persistante. Au début de ce conflit, nous avons contribué à la conclusion d'un accord pour l'ouverture du point de passage de Rafah. Le mois dernier, nous avons aidé à trouver un arrangement qui a débouché sur une pause humanitaire prolongée, durant laquelle une centaine d'otages ont été libérés et une aide supplémentaire a été livrée à Gaza. Et la semaine dernière, nous avons apporté notre concours pour obtenir l'ouverture du point de passage de Kerem Shalom afin d'acheminer directement l'aide aux civils de Gaza. Cette résolution met le poids du Conseil de sécurité au service de ces efforts et leur donne une impulsion supplémentaire en demandant la nomination d'un fonctionnaire expérimenté de l'ONU, qui aura pour mission d'accélérer la fourniture de l'aide humanitaire à grande échelle et de façon durable.

Nous savons que les acteurs humanitaires font déjà l'impossible, et nous sommes là pour faire tout ce qui est en notre pouvoir afin d'appuyer leur travail vital. Il faut impérativement que l'ONU, dans l'application de cette résolution, tire parti des progrès que nous voyons sur le terrain. Et nous attendons avec intérêt que le nouveau fonctionnaire en question travaille avec les acteurs humanitaires et les parties concernées, y compris Israël.

Nous sommes conscients qu'il faut faire bien davantage pour remédier à cette crise humanitaire et jeter les bases d'une paix durable. Mais soyons clairs : le Hamas ne veut nullement d'une paix durable. Le Hamas est déterminé à reproduire encore et toujours les horreurs du 7 octobre, et c'est pourquoi les États-Unis soutiennent le droit d'Israël de protéger sa population contre les actes terroristes. Je ferai par ailleurs observer que la résolution n'appuie aucune mesure tendant à laisser le Hamas au pouvoir, sachant que cela saperait la perspective de la solution des deux États, qui envisage Gaza et la Cisjordanie réunies sous une seule et même structure de gouvernance, une Autorité palestinienne remaniée et revitalisée. Nous devons œuvrer pour un avenir où Israéliens et Palestiniens vivront côte à côte dans la paix. C'est la seule option.

Enfin, tout en jugeant encourageant que le Conseil se soit exprimé sur cette crise humanitaire, nous sommes profondément déçus, pour ne pas dire affligés, qu'une fois encore il n'ait pas su condamner l'attaque terroriste odieuse perpétrée par le Hamas le 7 octobre. Je ne parviens pas à comprendre pourquoi certains membres du Conseil font barrage et pourquoi ils refusent de condamner sans équivoque ces actes épouvantables. Est-il si difficile de condamner le Hamas pour avoir massacré des jeunes à un concert, pour avoir brûlé vives des familles entières et pour la violence sexuelle généralisée qui a été rapportée ? Je ne comprendrai jamais pourquoi certains membres du Conseil gardent le silence face à pareilles horreurs. Quoi qu'il en soit, nous considérons que le Conseil doit continuer d'appuyer une reprise des pauses humanitaires. Israël a clairement indiqué qu'il était déterminé à conclure un nouvel accord. Tout repose maintenant sur le Hamas. Le Hamas doit accepter des pauses supplémentaires. C'est ainsi que nous pourrions acheminer plus de secours, sauver des vies et obtenir la libération immédiate d'autres otages.

Aujourd'hui, le Conseil s'est exprimé, mais nous savons que seuls des progrès sur le terrain pourront traduire ces paroles en actes. Les États-Unis continueront de travailler avec l'ONU, les groupes humanitaires et les pays de la région afin de faire entrer davantage d'aide humanitaire dans Gaza, d'obtenir la libération des otages et d'œuvrer en faveur d'une paix durable. Il n'y a pas de temps à perdre. Nous devons trouver le moyen de mettre fin à la détresse dont nous sommes témoins. Il est insupportable de voir un enfant palestinien trembler de peur après la destruction de sa maison. Il est insupportable de voir les familles des otages endurer une telle souffrance et ressentir tant de chagrin alors qu'elles attendent désespérément et qu'elles prient pour le retour de leurs proches. Mon cœur est rempli de douleur, et je sais qu'il en va de

même pour beaucoup de gens dans le monde entier. Nous devons travailler ensemble pour alléger cette souffrance une fois pour toutes.

**Dame Barbara Woodward** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni accueille avec satisfaction l'adoption de la résolution 2720 (2023) qui vise à ce que davantage d'aide parvienne à Gaza. Comme le Ministre britannique des affaires étrangères l'a dit, il est déchirant de voir des enfants au milieu des ruines de leurs maisons détruites, ne sachant pas où trouver de la nourriture ou de l'eau, ne sachant pas où sont leurs parents. Il est également déchirant d'entendre les récits des familles qui ne connaissent toujours pas le sort de leurs proches sauvagement enlevés le 7 octobre. Et il est déchirant de savoir que l'aide humanitaire s'accumule aux portes de Gaza mais ne peut pas arriver aux personnes qui en ont besoin, alors qu'on nous avertit tous les jours que des gens sont affamés, que les maladies se propagent et que les soins de santé de base font défaut.

Le Royaume-Uni fait tout ce qu'il peut pour acheminer davantage de secours. Nous avons triplé notre aide humanitaire à la région. Nous avons été le premier pays à demander à Israël d'ouvrir plus de points de passage. Le Royaume-Uni a dépêché des experts sur le terrain pour fournir un soutien logistique à El-Arich, en Égypte. Et aujourd'hui, nous avons voté pour cette résolution, qui simplifiera les procédures de vérification afin que nous puissions renforcer massivement la réponse humanitaire. Elle exige la libération immédiate et inconditionnelle des otages et elle appelle à prendre des mesures en vue d'une cessation durable des hostilités.

Pour ne laisser planer aucun doute, nous affirmons clairement que la résolution est sans préjudice des droits et des obligations des parties en vertu du droit international humanitaire. Son adoption est un signal important de la mobilisation du Conseil. Nos actes, aujourd'hui comme à l'avenir, doivent contribuer à faire en sorte que l'horreur du 7 octobre ne se reproduise jamais. Nous condamnons sans équivoque les actes terroristes du Hamas et soutenons le droit d'Israël à la légitime défense. Le Premier Ministre et le Ministre des affaires étrangères du Royaume-Uni appellent haut et fort à un cessez-le-feu durable, dès que possible. Mais un cessez-le-feu ne pourra être maintenu tant que le Hamas sera en mesure d'opérer dans des tunnels et de lancer des attaques à la roquette.

Notre attachement à la sécurité d'Israël est ferme, alors qu'Israël fait face à la menace du Hamas. En définitive, nous sommes favorables à une solution à deux États qui garantisse une sécurité et une stabilité véritables pour

les Israéliens et les Palestiniens. Nous remercions également les Émirats arabes unis pour le rôle moteur qu'ils ont joué dans l'élaboration de cette résolution. Pas plus tard que cette semaine, mon ministre des affaires étrangères et le Ministre chargé du Moyen-Orient se sont rendus en Jordanie et en Égypte pour s'assurer que nous appuyons tous les efforts visant à accélérer l'acheminement de l'aide, et nous continuerons d'œuvrer avec tous les partenaires pour apporter une réponse humanitaire qui soit à la hauteur des énormes besoins.

**M. França Danese** (Brésil) (*parle en anglais*) : Le Brésil se félicite de l'adoption de la résolution 2720 (2023). Nous remercions les Émirats arabes unis des efforts inlassables qu'ils ont déployés pour mener et faciliter les négociations, ainsi que de l'organisation du déplacement à Rafah, qui a permis de recueillir des informations de première main sur l'action humanitaire difficile menée dans la région.

Cette terrible crise met notre humanité à l'épreuve au quotidien. C'est aujourd'hui qu'il faut apporter une réponse humanitaire aux souffrances endurées par les civils à Gaza, pas demain, ni lorsque ce conflit cessera enfin. Après plus de 70 jours d'hostilités, la situation à Gaza est désastreuse. Les otages restants doivent être libérés immédiatement. Les civils et les infrastructures civiles doivent être protégés. Il ne s'agit pas seulement d'un choix moral ou éthique, mais d'une obligation découlant du droit international humanitaire, au même titre que l'accès humanitaire.

La quantité d'aide admise à Gaza doit être considérablement augmentée pour répondre aux besoins des personnes qui en dépendent dans toute la bande de Gaza, et elle doit inclure tous les produits de première nécessité, y compris le carburant. L'action menée par l'Égypte pour faciliter l'utilisation du point de passage frontalier de Rafah par les organismes humanitaires des Nations Unies et leurs partenaires d'exécution est d'une importance décisive. Nous nous félicitons de la récente annonce par Israël de sa décision d'ouvrir le point de passage de Kerem Shalom en vue de l'acheminement direct d'une aide humanitaire à Gaza.

Le Brésil appelle à la mise en œuvre intégrale des résolutions adoptées. La résolution d'aujourd'hui prévoit un mécanisme de contrôle permettant à l'ONU d'inspecter l'acheminement de l'aide. L'Organisation doit être dotée des moyens nécessaires pour mener à bien cette tâche. L'objectif est d'accroître et d'accélérer l'entrée et la fourniture de l'aide internationale indispensable. Le Conseil doit rester saisi de la question aussi longtemps qu'il le faut.

Comme il s'agit probablement de la dernière séance officielle à laquelle nous participons au cours de notre mandat actuel, je tiens à remercier tous les membres du Conseil de la confiance qu'ils ont témoignée à notre délégation et de la coopération qu'ils lui ont apportée ces deux dernières années. Je m'exprime au nom de toute ma délégation et de ma capitale pour dire combien nous avons apprécié de travailler avec tous les membres du Conseil à différents niveaux et sur un large éventail de sujets très importants dans le cadre du programme des Nations Unies relatif à la paix et à la sécurité. Nous achevons notre mandat avec le sentiment d'avoir concrétisé les priorités que le Brésil s'est toujours fixées dans l'exercice de ses responsabilités à l'ONU en général, et en tant que membre non permanent du Conseil. Nous avons fait de notre mieux pour nouer un dialogue constructif avec toutes les délégations afin d'obtenir des résultats concrets dans le cadre de ce vaste et ambitieux programme relatif à la paix et à la sécurité internationales dans un monde de plus en plus complexe et difficile. La participation de notre ministre des affaires étrangères à cinq séances du Conseil consacrées à la question palestinienne, en octobre et novembre, illustre l'importance que nous attachons au Conseil et aux questions dont il est saisi. Nous avons défendu nos positions tout en respectant la diversité des valeurs, des opinions et des intérêts au sein du Conseil afin de nous acquitter au mieux de nos responsabilités en tant que membre non permanent pour la onzième fois dans l'histoire du Conseil.

Une fois de plus, sous la conduite et avec l'implication personnelle du Président Lula, le Brésil s'est efforcé d'apporter une contribution sérieuse à cet effort collectif en étant tout simplement le Brésil, le Brésil qui est de retour, un pays qui parle à tous les pays de la manière la plus amicale qui soit ; qui n'a de comptes à régler qu'avec la pauvreté, l'inégalité, l'inhumanité et l'injustice ; qui s'intéresse de près à toutes les questions importantes débattues à l'ONU ; qui jette des ponts, recherche le consensus, se pose en honnête médiateur, valorise et défend la paix, le droit international, le multilatéralisme, ainsi que leur incarnation et leur symbole, à savoir la Charte des Nations Unies. Plus que tout, si je peux emprunter les mots de Lincoln, c'est un pays qui agit avec malice envers personne, avec charité pour tous, avec fermeté dans le droit que Dieu nous donne de voir le droit. Et si je peux ajouter une note personnelle, je suis très reconnaissant de ce cours accéléré de six mois en affaires multilatérales qui nous a été dispensé dans cette salle de classe mondiale. Mes chers collègues et leurs équipes ont tous été de merveilleux professeurs pour ce vieux

bilatéraliste, qui espère avoir acquis au moins quelques-unes des multiples compétences et une partie de la grande finesse politique dont ils font montre ici à chaque séance.

**M<sup>me</sup> Frazier** (Malte) (*parle en anglais*) : Malte remercie les Émirats arabes unis d'avoir pris l'initiative d'élaborer la résolution 2720 (2023) . J'exprime notre reconnaissance à l'Ambassadrice Nusseibeh et à son équipe pour leurs valeureux efforts et pour l'organisation de ce déplacement très important à Rafah.

Malte n'a cessé d'exprimer sa vive inquiétude et de chercher à atténuer la grave crise humanitaire qui frappe la bande de Gaza. Au cours des trois derniers mois, cette crise humanitaire a été sérieusement aggravée par les entraves à l'acheminement d'une aide humanitaire d'urgence adéquate, au travail du personnel humanitaire et à l'entrée des vivres et de l'eau en quantités suffisantes dans la bande de Gaza. Cette situation intenable appelait notre attention urgente. C'est pourquoi nous avons voté pour ce texte, et nous demandons son application intégrale ainsi que celle de la résolution 2712 (2023).

Cependant, nous demeurons fermement convaincus qu'un cessez-le-feu immédiat est la seule mesure concrète et réaliste susceptible de soulager les souffrances et les épreuves extrêmes endurées par les habitants de Gaza. Nous réaffirmons que toutes les parties doivent respecter les obligations qui leur incombent en vertu du droit international, notamment celles relatives à la protection des civils et des sites civils, et que les personnes qui les violent doivent répondre de leurs actes. Le personnel médical et humanitaire ainsi que leurs biens doivent être protégés afin de permettre à la population d'être en sécurité, de bénéficier d'un répit et de vivre dans la dignité dans les moments de crise aiguë et d'angoisse. Il est déjà beaucoup trop tard.

Nous nous félicitons de la mise en place d'un mécanisme de contrôle de l'aide à Gaza, tel que décrit dans la résolution. Toutefois, sa mise en œuvre ne doit pas ajouter un obstacle supplémentaire à l'acheminement de l'aide humanitaire conformément aux principes établis, ni le ralentir. Au contraire, elle doit le faciliter rapidement et efficacement. Nous espérons que les compétences techniques et la vaste expérience de l'ONU orienteront la mise en œuvre de ce mécanisme, en coordination avec les États concernés. À défaut, l'action humanitaire de l'ONU, qui s'avère désespérément nécessaire, sera mise en péril, et l'ONU et l'action humanitaire seront exposées à un risque important.

Pour terminer, la fin des hostilités doit également se faire dans un contexte d'urgence politique, afin de jeter les bases d'une paix durable. Nous saluons l'attachement clair et sans faille exprimé dans la résolution à la vision de la solution des deux États en vertu de laquelle deux États démocratiques, Israël et la Palestine, vivent côte à côte dans la paix et la sécurité, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et aux paramètres convenus au niveau international.

**M. Dai Bing** (Chine) (*parle en chinois*) : Le vote d'aujourd'hui au Conseil de sécurité, reporté à plusieurs reprises, a fait l'objet d'une vive attention de la part de tous. Ces derniers jours, afin de dégager le plus grand consensus possible, la délégation des Émirats arabes unis a déployé des efforts inlassables et a de nouveau déposé le projet de résolution tard dans la nuit. Nous nous félicitons de l'adoption de la résolution 2720 (2023), qui vient d'être mise aux voix.

Pour des raisons connues de tous, un certain nombre de modifications concernant des aspects importants de la résolution ont été apportées, et ces modifications ne sont pas compatibles avec les efforts que nous avons déployés et ne répondent pas à nos attentes. Cela étant, compte tenu de l'urgence de la situation sur le terrain et de la catastrophe humanitaire à Gaza, qui s'aggrave de jour en jour, l'action menée actuellement par le Conseil permet au moins d'espérer un acheminement plus important et plus rapide des fournitures humanitaires à Gaza. Bien entendu, la question de savoir si cette lueur d'espoir peut être réellement ressentie par la population de Gaza, qui subit de plein fouet cette catastrophe, dépend également de la possibilité de mettre en œuvre efficacement la résolution et d'appliquer ses dispositions pertinentes sans transiger.

Nous attendons que des mesures soient prises de toute urgence, conformément à la résolution du Conseil, pour accroître l'aide humanitaire en faveur de Gaza, notamment en utilisant pleinement le point de passage de Kerem Shalom et en ouvrant d'autres points de passage pour garantir l'acheminement sûr et sans entrave d'une quantité suffisante de fournitures humanitaires dans la bande de Gaza.

Nous espérons que le mécanisme de surveillance prévu dans la résolution sera mis en place dès que possible. Nous attendons avec intérêt les rapports que le Secrétaire général soumettra en temps voulu au Conseil sur l'application de la présente résolution. Le Conseil doit être prêt à prendre d'autres mesures à tout moment pour surmonter les difficultés et les problèmes rencontrés dans l'application de la résolution.

La résolution réaffirme que toutes les parties doivent s'acquitter des obligations que leur impose le droit international, y compris le droit international humanitaire. Nous demandons instamment à Israël de faire immédiatement marche arrière, de cesser ses attaques militaires aveugles et de mettre un terme au châtement collectif infligé à la population gazaouite. En tant que Puissance occupante, Israël a l'obligation de tenir compte des besoins humanitaires de la population de Gaza et d'assurer la sécurité des travailleurs humanitaires à Gaza.

Il convient de noter que l'instauration d'un cessez-le-feu demeure la condition préalable absolue. Seul un cessez-le-feu pourra permettre d'éviter un plus grand nombre de victimes civiles, y compris parmi les otages ; seul un cessez-le-feu pourra empêcher le conflit régional d'échapper à tout contrôle ; et seul un cessez-le-feu pourra empêcher que les perspectives d'un règlement politique ne soient complètement détruites. C'est la raison pour laquelle nous avons voté pour l'amendement de la Russie. Nous regrettons nous aussi que cet amendement ait fait l'objet d'un veto.

À l'avenir, la Chine souhaite travailler avec tous les membres du Conseil pour promouvoir la poursuite d'une action responsable et concrète du Conseil en temps voulu et pour continuer à déployer des efforts inlassables afin de mettre fin aux combats à Gaza, de mettre effectivement en œuvre la solution des deux États et d'instaurer à bref délai la paix et la stabilité au Moyen-Orient.

**M. Yamazaki** (Japon) (*parle en anglais*) : La situation humanitaire catastrophique à Gaza nécessite une attention urgente et une action concrète de la part du Conseil de sécurité. C'est pourquoi nous sommes profondément reconnaissants aux Émirats arabes unis et à nos amis du Groupe des États arabes de leur collaboration constructive avec tous les membres du Conseil à cette fin.

Le Japon a voté pour la résolution 2720 (2023). Compte tenu de l'aggravation de la crise humanitaire, il est indispensable d'intensifier immédiatement l'aide d'urgence fournie à Gaza et dans toute la bande de Gaza. Il n'y a pas d'endroit sûr pour les habitants de Gaza, et ils ne peuvent pas attendre plus longtemps que le Conseil se décide à agir. Nous exigeons également la libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages.

C'est pourquoi nous sommes heureux de constater que le Conseil a finalement adopté aujourd'hui une nouvelle résolution pour répondre aux besoins humanitaires urgents à Gaza, et nous espérons qu'il s'agira d'un

premier pas sur la voie d'un véritable changement sur le terrain.

Une diplomatie à part entière, mais délicate, est en cours pour accroître encore l'aide humanitaire d'urgence à Gaza. Dans le même ordre d'idées, nous nous félicitons vivement des efforts diplomatiques sérieux que les États-Unis mènent dans la région pour améliorer la situation sur le terrain. L'entrée de convois humanitaires à Gaza par le point de passage de Kerem Shalom est l'un des fruits de ces efforts, mais beaucoup reste à faire.

Le Japon, en tant que membre responsable du Conseil de sécurité, demeure déterminé à remédier à la crise humanitaire dévastatrice qui sévit à Gaza. Aujourd'hui encore, les coups de feu et les bombardements se poursuivent, et cela doit cesser immédiatement pendant une période qui permettra de déployer des opérations humanitaires dignes de ce nom afin de venir en aide aux personnes qui subissent cette grave catastrophe humanitaire et ces terribles souffrances.

**M<sup>me</sup> Baeriswyl** (Suisse) : La Suisse a voté pour la résolution 2720 (2023) et se félicite de son adoption.

Je tiens à remercier la délégation des Émirats arabes unis et toutes et tous les collègues, membres du Conseil mais aussi de la région, pour les efforts inlassables dans la recherche d'un compromis afin de pallier la situation humanitaire catastrophique dans la bande de Gaza. Il est essentiel que le Conseil se prononce en faveur de la protection des civils.

Les images du point de passage de Rafah l'illustrent clairement : la population civile est désespérée. Elle a besoin du soutien immédiat de la communauté internationale pour survivre. Si un tel compromis reste, par sa nature, bien en deçà de nombreuses attentes, l'adoption de cette résolution, tout comme l'ouverture du point de passage de Kerem Shalom, est une contribution à cet effet. La résolution prévoit un poste de coordonnateur de l'action humanitaire et de la reconstruction, chargé d'établir un mécanisme onusien qui doit permettre toute la flexibilité nécessaire pour rationaliser et améliorer l'efficacité des procédures et assurer que les biens humanitaires arrivent le plus vite possible aux personnes dans le besoin.

La Suisse salue l'accord trouvé au sein du Conseil, qui devra contribuer à une mise en œuvre efficace de l'aide humanitaire sur le terrain pour sauver des vies. Dans le même but de faciliter un accès humanitaire rapide, sûr et sans entrave, la résolution appelle à créer les conditions pour une cessation durable des hostilités. Celle-ci ne porte pas préjudice au droit d'Israël d'assurer

sa défense et sa sécurité. Elle doit permettre de faciliter la libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages retenus depuis les actes de terreur perpétrés par le Hamas le 7 octobre dernier, que la Suisse a condamnés fermement.

La résolution d'aujourd'hui se doit d'être complémentaire au droit international humanitaire, selon lequel toutes les parties au conflit, ainsi que les États non belligérants, ont l'obligation d'autoriser et de faciliter les opérations de secours destinées aux populations dans le besoin.

**M. Hoxha** (Albanie) (*parle en anglais*) : Nous félicitons les Émirats arabes unis en leur qualité de rédacteurs et les autres parties prenantes de la région et d'ailleurs, des efforts considérables qu'ils ont déployés afin de présenter la résolution 2720 (2023), que nous venons d'adopter.

Nous nous félicitons de l'adoption de cette importante résolution et la considérons comme une étape importante pour faire face à l'urgence de la situation désastreuse à Gaza.

Nous aurions souhaité un texte plus solide, notamment sur certaines questions clefs qui n'y figurent pas, mais le texte a des mérites évidents, qui ont guidé notre position. Nous nous félicitons de la mise en place d'un mécanisme clair et direct pour permettre un accès sans entrave de l'aide humanitaire à grande échelle à la population de Gaza et changer véritablement la donne sur le terrain.

Les Gazaouites souffrent de la faim. Ils ont besoin d'aide. D'innombrables familles sont désespérément dans le besoin. Il faut les aider maintenant, aujourd'hui et chaque jour.

Aussi l'ONU doit-elle intensifier ses efforts de toute urgence, et c'est précisément ce que prévoit la résolution, puisqu'elle demande que des mesures soient prises de toute urgence pour permettre immédiatement un accès humanitaire sûr, sans entrave et élargi, à grande échelle, et créer les conditions d'une cessation durable des hostilités. Nous demandons et attendons avec intérêt l'application rapide et intégrale de la résolution.

Mais nous voulons être clairs : nous appuyons la cessation des hostilités dans le but de sauver les civils et d'aider les Palestiniens innocents à reconstruire leur vie, tous ceux qui sont pris au piège d'un conflit sanglant, enfants, femmes et familles entières, tous ceux qui ne méritent pas de souffrir ni de mourir.

Par conséquent, notre vote favorable ne peut et ne doit pas être perçu ni compris par le Hamas, de quelque manière que ce soit ou dans quelque circonstance que ce soit, directement ou indirectement, comme une approbation de l'inacceptable et de l'injustifiable, ni de son utilisation continue de ce qui appartient et ne doit appartenir qu'à la population de Gaza pour planifier des attaques contre Israël et sa population, comme il le fait depuis le 7 octobre, et il ne doit pas non plus être utilisé à mauvais escient par le Hamas.

Tous les Palestiniens doivent s'unir sous la direction de l'Autorité palestinienne, s'engager sur la voie de la paix et des négociations, et utiliser tous les moyens politiques pour bâtir leur avenir, avoir leur État et garantir leur liberté et leur dignité, en vivant ensemble et côte à côte avec Israël, en toute sécurité. C'est une position claire que nous n'avons eu de cesse d'exprimer ces deux dernières années, et c'est un des principaux souhaits et espoirs que nous garderons lorsque nous ne siégerons plus au Conseil de sécurité.

**M<sup>me</sup> Broadhurst Estival** (France) : La France remercie les Émirats arabes unis d'avoir préparé la résolution 2720 (2023). Elle les remercie de leurs efforts tout au long du processus de négociation. La France se félicite de l'adoption ce jour d'une résolution qui permet de répondre à l'urgence humanitaire sur le terrain et d'améliorer l'acheminement de l'aide à Gaza, alors que la crise humanitaire s'aggrave de jour en jour.

Nous avons tous pris connaissance hier de rapports faisant état d'un risque sérieux de famine à Gaza, et le Secrétaire général a tiré la sonnette d'alarme face à la tragédie humanitaire en cours à Gaza. Il est urgent d'acheminer davantage d'aide humanitaire aux populations civiles de Gaza qui en ont plus que jamais besoin. Cette résolution appelle à prendre des mesures urgentes pour créer les conditions d'une cessation durable des hostilités.

Nous aurions préféré que le Conseil puisse s'exprimer de manière plus ambitieuse sur ce sujet. La France plaide depuis le début du conflit pour une trêve humanitaire immédiate, durable, et qui doit conduire à un cessez-le-feu pérenne. Comme la résolution 2712 (2023), la résolution adoptée aujourd'hui demande à nouveau la libération immédiate et sans condition des otages. Ces résolutions doivent être immédiatement respectées et mises en œuvre, tout comme plus largement le droit international.

La résolution 2720 (2023) s'inscrit également dans la lignée des efforts de la France pour mobiliser la

communauté internationale face à l'ampleur de la crise, comme nous l'avons fait lors de la conférence internationale humanitaire organisée le 9 novembre dernier qui a permis de recueillir plus d'un milliard d'euros de promesses de dons.

C'est pour ces raisons que la France a voté pour cette résolution.

Le Président de la République et la Ministre de l'Europe et des affaires étrangères étaient en déplacement dans la région ces derniers jours. En Jordanie, hier, le Président a soutenu la création d'une plateforme humanitaire. Il a rappelé l'importance cruciale de travailler immédiatement à un cessez-le-feu. Seul un cessez-le-feu permettra la réouverture d'un horizon politique indispensable.

La France rappelle que le droit international humanitaire doit être appliqué en toutes circonstances et qu'il faut pouvoir garantir un accès complet, sûr et sans entrave aux acteurs humanitaires, et il faut protéger les personnels humanitaires, ainsi que les personnels médicaux et hospitaliers.

Ce texte doit désormais être pleinement appliqué.

Le Conseil doit également condamner dans les termes les plus forts les attaques terroristes qui ont été commises par le Hamas et d'autres groupes terroristes le 7 octobre dernier, y compris les violences sexuelles qu'ils ont utilisées pour déshumaniser et terroriser leurs victimes. Il est incompréhensible que le Conseil n'ait toujours pas pu le faire. Il devra le faire, le droit et la morale l'exigent.

La France continuera de s'engager résolument dans la voie d'une mobilisation pleine et entière du Conseil sur l'ensemble des volets de la crise, sécuritaire, humanitaire, et politique. La France rappelle l'urgence de mieux protéger la vie des civils palestiniens et de contribuer à une sortie de crise rapide, fondée sur la solution à deux États, la seule qui puisse permettre de construire une paix juste et durable.

**M. Fernandes** (Mozambique) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je remercie sincèrement les Émirats arabes unis de leur travail inlassable en vue de l'adoption de la résolution 2720 (2023), qui vise à faire face à la catastrophe humanitaire qui se déroule actuellement à Gaza.

Le vote du Mozambique pour cette résolution traduit son attachement ferme au principe de la protection des civils, que ce soit actuellement à Gaza ou dans tout autre conflit armé. Nous sommes conscients que cette

résolution n'est pas un texte parfait, mais elle énonce clairement les principes de base qui doivent guider les parties et qui doivent être respectés par le monde entier.

Comme l'a dit le Secrétaire général et comme l'affirme le droit international, même les guerres ont des lois qui doivent être respectées. Dans ce contexte, la résolution souligne l'importance du droit international humanitaire et de l'accès humanitaire. Il s'agit d'un effort pour s'acquitter du rôle critique du personnel humanitaire dans la fourniture de l'aide aux civils touchés par le conflit. La position du Mozambique s'inscrit dans le cadre des efforts déployés à l'échelle mondiale pour protéger les civils et faire respecter leurs droits en période de conflit.

Aux côtés d'autres membres du Conseil de sécurité, et à titre national, nous nous sommes rendus dans un hôpital à Rafah et au point de passage de Rafah. Nous avons pu voir de nos propres yeux la tragédie qui frappe le peuple palestinien, nous avons pu la ressentir. C'est pourquoi nous sommes fermement convaincus que la résolution 2720 (2023) constitue une étape importante pour répondre aux besoins humanitaires de la population civile palestinienne dans l'ensemble de la bande de Gaza.

Les civils de Gaza ont besoin de suffisamment de nourriture, d'eau, d'assainissement, d'électricité, de télécommunications et de services médicaux pour leur survie immédiate. En votant pour la résolution, nous soulignons le besoin pressant d'une aide humanitaire urgente pour atteindre les civils de Gaza pendant le conflit en cours. La situation est désastreuse et il faut agir immédiatement pour éviter d'autres souffrances humanitaires. Nous réaffirmons l'urgence de la demande faite aux parties au conflit pour qu'elles autorisent et facilitent l'accès, par tous les moyens possibles, de toutes les formes d'aide humanitaire aux civils de Gaza.

De plus, cette résolution est cruciale pour permettre l'application effective de la résolution 2712 (2023). Toutefois, la meilleure solution pour que la paix règne dans la bande de Gaza demeure une cessation durable et soutenue des hostilités et le retour à un dialogue constructif entre les parties. Nous réitérons l'appel du Mozambique au dialogue entre Israël et la Palestine. Dans ce contexte marqué par des tensions de longue date, il demeure essentiel de garder la communication ouverte en vue du règlement négocié du conflit. Nous espérons que les deux parties entendront cet appel et œuvreront en faveur d'un dialogue constructif susceptible d'ouvrir la voie à l'entente et à la réconciliation.

Nous sommes fermement convaincus que le peuple palestinien et le peuple israélien peuvent vivre côte à côte dans la paix et dans la sécurité, respectant ainsi les nombreuses décisions et résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

**M. Agyeman** (Ghana) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord féliciter les Émirats arabes unis de tous les efforts qu'ils ont déployés dans le cadre de la résolution 2720 (2023) pour permettre au Conseil de sécurité d'obtenir un résultat qui, nous l'espérons, permettra d'accroître la fourniture de l'aide humanitaire à la population de Gaza.

Nous estimons qu'il est temps de faire cesser les hostilités et de donner une chance au dialogue et à la diplomatie. Le Ghana a néanmoins voté pour la résolution 2720 (2023), parce qu'avec toutes ces personnes qui ont perdu la vie, dont la plupart sont des femmes et des enfants, et tant d'autres menacées de famine et de maladies, nous devons impérativement saisir toutes les occasions qui peuvent contribuer à sauver des vies, à faciliter l'accès et l'acheminement de l'aide humanitaire aux millions de civils à Gaza et à remédier à la détérioration des conditions humanitaires sur le terrain.

Comme il est souligné à juste titre dans la résolution que nous avons adoptée, toutes les parties au conflit ont l'obligation de respecter le droit international, en particulier en ce qui concerne la protection des civils et leur bien-être. De plus, on ne saurait trop insister sur la nécessité de respecter pleinement les locaux, le personnel et les biens des Nations Unies.

Nous saluons la décision d'ouvrir le point de passage de Kerem Shalom afin d'améliorer l'acheminement de l'aide humanitaire et demandons l'assouplissement de toutes les procédures strictes pour accélérer l'acheminement de cette aide. Nous renouvelons également notre appel à la libération immédiate et sans condition de tous les otages.

Comme il s'agit de la dernière intervention du Ghana sur ce sujet pendant notre mandat actuel au Conseil de sécurité, nous demandons instamment au Conseil de ne pas perdre de vue sa responsabilité historique dans la mise en œuvre de la solution des deux États, même dans les moments les plus sombres. Nous sommes convaincus, comme nous l'avons souvent affirmé, que la solution des deux États, sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem comme capitale commune, est la clef du règlement de l'instabilité au Moyen-Orient. À cet égard, le

renouvellement de l'horizon politique doit être un engagement auquel le Conseil ne doit pas déroger.

Enfin, nous exprimons l'espoir que la mise en œuvre de la résolution qui vient d'être adoptée se fera de bonne foi pour sauver des vies humaines tant dans la bande de Gaza qu'en Israël, et nous considérons comme importante la nomination par le Secrétaire général d'un coordonnateur ou d'une coordonnatrice à cet égard. Puisse l'année à venir ouvrir de nouvelles voies pour régler ce conflit qui dure depuis des décennies.

**M. Nebenzia** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Tout à l'heure, lorsque j'ai présenté notre amendement oral, j'ai dit que le vote sur celui-ci serait un moment de vérité, et il l'a été. Les États-Unis ont une fois de plus montré leur vrai visage devant le monde entier, en bloquant un appel déjà extrêmement faible du Conseil en faveur d'une cessation des hostilités à Gaza. Au lieu de cela, Washington, jouant un jeu très peu scrupuleux, a de fait imposé un libellé qui donne à Israël une autorisation de tuer des civils palestiniens à Gaza, sous le prétexte de créer les conditions d'une cessation des hostilités.

Aujourd'hui, au cours d'une séance d'information, le Coordonnateur des communications stratégiques du Conseil de sécurité nationale de la Maison Blanche, John Kirby, a déclaré que les autorités israéliennes comprenaient la nécessité de réduire l'intensité des combats dans la bande de Gaza, et que c'était à eux qu'il revenait de prendre la décision concernant le calendrier.

C'est un moment tragique pour le Conseil. Ce n'est pas un moment de triomphe pour la diplomatie multilatérale, mais un moment de chantage grossier et sans principes et de mépris ouvert de la part de Washington pour la souffrance des Palestiniens et les espoirs de la communauté mondiale d'y mettre un terme. Aujourd'hui, la Représentante permanente des États-Unis d'Amérique a parlé de la diplomatie bilatérale directe de Washington au plus haut niveau. Nous avons entendu cet argument par le passé et voyons où il nous a menés. Il est essentiellement demandé au Conseil de sécurité de se tenir à l'écart pendant que les États-Unis tordent les bras dans la région, non pas dans l'intérêt de la paix, comme l'affirme ma collègue des États-Unis, mais pour garantir leurs propres intérêts étroits.

Si ce document n'avait pas été soutenu par un certain nombre d'États arabes, nous aurions bien entendu opposé notre veto. Dans le même temps, nous constatons que certains coauteurs, y compris des États arabes, ont cessé de se porter coauteurs du texte. Nous avons

cependant toujours soutenu que le monde arabe était capable de prendre ses propres décisions et d'en assumer l'entière responsabilité. C'est la seule raison pour laquelle nous n'avons pas bloqué le document. Je tiens toutefois à souligner une nouvelle fois que nous ne sommes absolument pas d'accord avec l'actuel paragraphe 2 et que nous estimons que la responsabilité de toutes les conséquences possibles incombe aux États qui ont donné leur accord à sa formulation, qui a été imposée par les États-Unis. Nous ne pouvons y souscrire.

Quelle que soit l'issue du vote d'aujourd'hui, il est impératif que le Conseil de sécurité exige clairement un véritable cessez-le-feu. Sans cela, comme l'a déjà montré l'expérience de la résolution 2712 (2023), la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité à Gaza est tout simplement impossible. Le 8 décembre, dans sa déclaration au Conseil (voir S/PV.9498), le Secrétaire général António Guterres l'a affirmé sans ambiguïté, et la même conclusion se dégage de sa lettre au Conseil sur les moyens d'assurer le suivi de la résolution 2712 (2023). Nous partons du principe que, quelle que soit la résistance qu'opposeront les États-Unis pour défendre leur principal allié dans la région, le Conseil reviendra sur cette question et exigera précisément et sans équivoque une cessation des hostilités.

**M<sup>me</sup> Nusseibeh** (Émirats arabes unis) (*parle en anglais*) : Je tiens à préciser que 83 États Membres se sont portés coauteurs du projet de résolution qui a été mis en bleu vendredi, mais qu'il n'était pas possible de se porter coauteur de la résolution 2720 (2023) d'aujourd'hui, en raison du caractère de dernière minute des négociations et du fait qu'elle n'a été mise en bleu que ce matin, de sorte que personne n'a cessé de s'en porter coauteur. Il n'a pas été possible de se porter coauteur de ce texte, mais je suis certaine qu'il aurait bénéficié d'un large soutien si cela avait été le cas.

Je voudrais revenir sur le vote qui vient d'avoir lieu et sur ce qu'il dit de ce conflit et du Conseil. Nous nous félicitons de l'adoption de la résolution et remercions le Conseil de son soutien. Nous sommes convaincus que la résolution permet de débloquer l'aide vitale dont le refus a condamné plus d'un demi-million de personnes à Gaza à la famine. Le texte oblige la communauté internationale à partager enfin le fardeau que l'Égypte supporte, et il nous engage tous à briser le blocus cruel qui étouffe Gaza depuis 16 ans. La lutte des Palestiniens se distingue toutefois par le fait que chaque progrès réalisé rappelle l'ampleur de la tragédie.

Il ne nous échappe pas que, si nous commençons aujourd'hui à construire une architecture humanitaire qui réponde à une situation intolérable, nous ne sommes toujours pas en mesure d'arrêter la guerre. Il ne nous échappe pas que, malgré les dommages incalculables qui leur sont infligés en toute impunité, on demande aux Palestiniens d'accepter que la diplomatie est l'art du possible. Il ne nous a pas échappé que, bien que ce qui a été possible d'obtenir soit tout à fait insuffisant, ils ont gardé confiance dans le système international. Ce qui est possible n'est pas prédéterminé, c'est le produit de choix actifs.

Les choix collectifs du Conseil, influencés par sa structure, ont façonné cette sombre réalité. Ils peuvent contribuer à façonner un avenir différent. Pour ce faire, il faut commencer par comprendre que 30 ans après avoir reconnu l'État d'Israël, les Palestiniens n'ont plus grand-chose à concéder. L'injustice de l'occupation persiste avec la complicité de la communauté internationale. Si un pays a un intérêt moral, national ou politique à sauver la solution des deux États, il doit agir maintenant.

Cette résolution nous donne l'occasion de démontrer qu'à tout le moins, le monde ne tolérera pas que la population de Gaza continue d'être privée des produits de première nécessité. Elle met en place un système qui est nécessaire aujourd'hui et qui le restera lorsque la guerre aura pris fin. Nous sommes tous responsables de son bon fonctionnement.

Nous remercions tous les membres du Conseil de leur dévouement et de leur soutien au processus, y compris les 10 membres élus du Conseil de sécurité pour leur unité inébranlable dans ce dossier. Je voudrais de nouveau adresser mes remerciements aux États-Unis et au Royaume-Uni pour l'important travail diplomatique constructif qu'ils ont accompli en coulisses sur cette question. Je sais également gré à la présidence équatorienne de la patience et de la sagesse dont elle a fait preuve pour permettre cette adoption en dépit de négociations très difficiles. Je voudrais remercier l'Ambassadrice Linda Thomas-Greenfield, des États-Unis, dont le dévouement personnel et l'engagement à sauver des vies ont rendu possible la journée d'aujourd'hui.

Ce texte permettra à l'aide humanitaire vitale d'entrer à Gaza et d'atteindre les personnes dans le besoin. Il fera littéralement la différence entre la vie et la mort pour des centaines, voire des milliers de civils. Il est essentiel que le Conseil se montre à la hauteur de sa responsabilité en veillant à sa pleine mise en œuvre. Si nous contribuons à sauver des vies à Gaza, nous devons également

nous attacher à restaurer l'espoir de régler le conflit israélo-palestinien.

La résolution d'aujourd'hui est une étape importante sur le long chemin qui nous attend. Toute solution durable et globale exige de mettre fin à la guerre à Gaza, de remédier à la situation dramatique des personnes déplacées à l'intérieur du pays, d'unir Gaza et la Cisjordanie sous une seule Autorité palestinienne légitime et représentative, de reconstruire ce qui a été détruit et de veiller à ce que plus jamais la violence, l'incitation et le terrorisme ne soient autorisés à prospérer.

Rien de tout cela ne sera durable s'il n'y a pas d'égalité entre Israéliens et Palestiniens dans la définition de leur destin commun. Il ne peut s'agir d'une paix juste si l'égalité et la dignité n'en sont pas le fondement. Cette résolution nous donne un signal de cet horizon politique à venir. La solution des deux États, avec un État palestinien indépendant et souverain, est le seul moyen de parvenir à une paix juste qui garantisse la sécurité, la stabilité et la prospérité des peuples palestinien et israélien, qui ont tous deux droit à un État sur leur terre ancestrale. Les Émirats arabes unis poursuivront cet objectif sans relâche.

**Le Président (parle en espagnol) :** Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Équateur.

L'Équateur a voté pour la résolution 2720 (2023) que nous venons d'adopter et qui est le fruit d'un processus de négociation laborieux dont le succès démontre la bonne foi et l'esprit constructif dont nous sommes capables. Nous nous félicitons de la bonne volonté dont ont fait preuve l'ensemble des membres et espérons que cette dynamique pourra se reproduire autour d'autres questions.

La situation humanitaire à Gaza est désespérée et désespérante. Plusieurs d'entre nous l'ont vu de leurs propres yeux pendant la visite qui a eu lieu la semaine dernière, et notre priorité est et doit être d'y remédier. L'aide qui parvient à la bande de Gaza n'est pas suffisante pour répondre aux besoins de la population civile. Le texte de la résolution que nous avons adoptée a pour objectif d'augmenter sensiblement le montant de l'aide et demande que les mesures nécessaires soient prises pour y parvenir. Dans cette optique, la résolution appelle à augmenter le nombre de voies d'entrée et à mettre en place des mécanismes pour optimiser le processus d'inspection. Pour l'Équateur, il est primordial que l'aide humanitaire soit suffisante et continue, et qu'elle fasse l'objet d'inspections adéquates de manière à en garantir la sécurité et la fiabilité. Cette résolution ne contredit en rien les dispositions

de la résolution 2712 (2023) adoptée le mois dernier et doit constituer un pas supplémentaire vers un cessez-le-feu humanitaire, que nous considérons comme inévitable et urgent.

Dans le texte de la résolution, le Conseil déplore les violations du droit international humanitaire, les violences contre les civils et les actes de terrorisme. Il exige également la libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages. Il ne peut en être autrement. L'Équateur réaffirme sa condamnation totale des actes terroristes perpétrés par le Hamas depuis le 7 octobre et estime que le texte aurait pu faire clairement mention du fait que les otages sont détenus par le Hamas et d'autres groupes, mais est bien conscient que le mieux est l'ennemi du bien et que la priorité absolue est la situation humanitaire. De même, dans des moments comme celui-ci, il est primordial que le texte réaffirme l'attachement du Conseil à la solution des deux États. L'Équateur est convaincu qu'il s'agit de la seule voie vers la paix et la sécurité dans la région. Nous espérons que cette résolution pourra être mise en œuvre de toute urgence et qu'elle contribuera efficacement à améliorer la situation humanitaire.

Je tiens à féliciter la délégation des Émirats arabes unis, dont le mandat au Conseil s'achève ce mois-ci et qui a mené les négociations sur cette résolution importante, que nous nous félicitons de voir adoptée au cours de notre présidence. L'Équateur s'est efforcé de présider le Conseil de manière constructive et responsable, et ses plus hautes autorités, le Président Noboa Azín et la Ministre des relations extérieures et de la mobilité humaine Sommerfeld, ont présidé le Conseil et se sont employés à jeter des ponts pour rendre possibles des résultats tels que celui auquel nous sommes parvenus aujourd'hui.

Pour terminer, je tiens à remercier tous les membres sortants, à savoir l'Albanie, le Brésil, les Émirats arabes unis, le Gabon et le Ghana, de leurs contributions et de leur travail inlassable au Conseil de sécurité au cours des deux dernières années.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine.

**M. Mansour** (Palestine) (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité s'est réuni pour la première fois pour aborder cette crise grave (voir S/PV.9439) après que des centaines de Palestiniens avaient été tués par Israël, Puissance occupante, dans le cadre de son siège et de son agression contre la bande de Gaza. Le Conseil

se réunit aujourd'hui après que plus de 20 000 Palestiniens ont été tués, dont près de la moitié sont des enfants, que 60 000 personnes ont été blessées et que 2 millions de Palestiniens ont été déplacés de force. Il se réunit alors que des maisons, des abris, des écoles et des hôpitaux ont été détruits et que la faim et la maladie se répandent comme une traînée de poudre. Personne ne doit oublier que nous parlons de 2,3 millions de Palestiniens qui luttent pour leur survie et qui risquent la mort chaque jour depuis 75 jours. Ils luttent pour leur survie et pour leur existence même depuis plus de 75 jours.

Le Groupe des États arabes et l'Organisation de la coopération islamique, avec l'appui d'un nombre écrasant d'États Membres de l'ONU, se sont mobilisés pour atteindre trois objectifs, que nous avons énoncés dès le départ : mettre immédiatement fin au carnage et instaurer un cessez-le-feu immédiat, fournir une aide humanitaire à grande échelle et éviter les déplacements forcés. La séance d'aujourd'hui s'inscrit dans le cadre nos efforts inlassables pour faire avancer ces trois objectifs.

Je tiens tout d'abord à rendre hommage à tous les travailleurs humanitaires et à tous les agents de santé qui, au péril de leur vie, luttent chaque jour pour faire face à la catastrophe humanitaire sans précédent provoquée par l'occupation et y remédier. Ils travaillent dans des conditions où personne n'est en sécurité nulle part, sous des bombardements généralisés et aveugles, où les hôpitaux, les abris et les ambulances sont bombardés, et où l'accès aux fournitures humanitaires nécessaires pour survivre et sauver des vies est minime, voire inexistant. Nous rendons hommage à la Société du Croissant-Rouge palestinien et à ses équipes, que de nombreux membres du Conseil ont rencontrées à l'occasion de leur visite au point de passage de Rafah ; aux équipes médicales et de secours civiles palestiniennes ; au personnel des Nations Unies et de ses organismes, notamment l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient ; aux membres des organisations humanitaires palestiniennes et internationales sur le terrain ; et au Comité international de la Croix-Rouge. Leur travail est héroïque et mérite toute notre reconnaissance et tout notre respect. La résolution 2720 (2023), déposée par les Émirats arabes unis, vise à leur permettre de mener à bien leur mission sacrée d'assistance aux civils dans le besoin et de sauver des vies alors qu'Israël, Puissance occupante, continue de faire fi des appels de la communauté internationale à un cessez-le-feu humanitaire immédiat et de priver le peuple palestinien de l'aide humanitaire dont il a désespérément besoin.

Des milliers de camions d'aide humanitaire se trouvent à la frontière égyptienne, et l'Égypte est tout à fait disposée et prête à faire en sorte que cette aide soit acheminée. Au cours de leur visite, les membres du Conseil ont vu ces milliers de camions alignés depuis l'aéroport d'El-Arich jusqu'au point de passage de Rafah. Plus de 2 millions de Palestiniens ont désespérément besoin de cette aide du côté palestinien. Ce siège israélien inhumain et criminel et l'utilisation de l'aide humanitaire nécessaire à la survie de la population comme moyen de guerre doivent cesser, et ce dès maintenant.

Le 4 novembre, le Chef adjoint de l'Administration civile israélienne a déclaré depuis Gaza :

« Quiconque revient ici, s'il revient un jour, trouvera une terre brûlée. Pas de maisons. Pas d'agriculture. Rien. Il n'y a pas d'avenir ».

Il ne s'agit là que d'une déclaration parmi tant d'autres qui démontre en des termes choquants qu'il s'agit d'une tentative de destruction de notre peuple et de son déplacement à jamais de sa terre. Tel est le but d'Israël, son véritable objectif : aucun avenir pour les Palestiniens en Palestine. C'est pourquoi il bombarde tout et tout le monde. C'est pourquoi il prend pour cible les maisons, les hôpitaux, les écoles, les boulangeries, les terres agricoles et les réseaux d'eau et d'assainissement, afin que la vie ne soit plus tenable, et elle ne l'est plus. C'est pourquoi il prend pour cible les symboles de Gaza, qui témoignent de son histoire ancienne et de nos racines dans cette terre : nos églises et mosquées historiques, nos monuments et notre architecture.

Israël s'en prend également à ceux qui racontent, qui rendent compte de la vie, de la souffrance et de la mort des nôtres, notamment les journalistes qui exposent au monde la vérité sur les massacres, sur cette grave et insupportable injustice qui est faite aux Palestiniens. Toutefois, ce n'est pas seulement le passé et le présent de notre peuple qui sont visés, mais aussi son avenir. C'est pourquoi Israël tue nos médecins, nos ingénieurs, nos poètes, nos universitaires et nos artistes. C'est pourquoi il détruit nos villes, nos universités et nos institutions culturelles. C'est pourquoi il tue nos enfants, les terrorise et les traumatise, balafrant et défigurant leur avenir. Nous citons souvent le nombre d'enfants tués, insoutenable tragédie, mais nous ne devons pas oublier que 25 000 enfants sont maintenant orphelins et que des dizaines de milliers ont été blessés ou amputés.

Une Palestinienne de 12 ans au prénom magnifique, Dunya, qui en arabe signifie le monde entier, a perdu

ses deux parents, sa sœur et son frère, tous tués dans le bombardement de sa maison par Israël. Elle a également perdu une jambe, et je crois qu'elle a été interviewée par la journaliste de CNN que les Émirats arabes unis ont réussi à faire entrer dans la bande Gaza afin qu'elle puisse réaliser son important reportage. Dunya disait que, même si elle n'oublierait jamais sa famille, elle devait continuer de vivre et qu'elle serait médecin pour aider les enfants, comme les médecins l'ont aidée. Mais Dunya n'a pas vécu assez longtemps pour devenir médecin ou honorer la mémoire des siens. Elle a été tuée quelques jours plus tard dans la frappe contre la maternité de l'hôpital Al-Nasr. Israël veut nous convaincre qu'il nous faut choisir entre la vie et notre pays, en rendant la vie impossible dans notre pays. Les Palestiniens veulent vivre dans leur pays. Ils veulent que leurs enfants grandissent en sécurité dans leur pays. Il n'y a pas de rêve plus simple, pas d'aspiration plus sacrée que cela.

Le traitement qu'Israël réserve aux civils palestiniens et les crimes odieux qu'il commet contre eux sont apparus de façon encore plus flagrante après qu'il a tué trois personnes qui brandissaient un drapeau blanc et ne représentaient aucun danger. Il a ensuite découvert qu'il s'agissait de trois Israéliens qui étaient retenus captifs à Gaza. Il aurait pu les sauver, s'il avait respecté les lois de la guerre, mais il pensait avoir affaire à des Palestiniens et les a abattus, dans une nouvelle démonstration de son mépris total et abject pour les vies palestiniennes. Cela confirme les nombreuses informations faisant état d'exécutions sommaires de Palestiniens, assassinés de sang-froid par des soldats israéliens à Gaza. Israël continue également de maltraiter, d'arrêter en masse et d'humilier les Palestiniens, dans des scènes ignobles filmées par ses propres soldats, qui s'y vantent de leur dépravation. Ils sont les soldats d'une armée voyou, qui est déchaînée et encouragée par l'impunité dont elle jouit. Certaine qu'elle n'aura pas de comptes à rendre, c'est une armée qui se livre à des atrocités au quotidien. Les bombardements aveugles et la rage meurtrière d'Israël doivent cesser, ses plus proches alliés le disent eux-mêmes. Cela signifie que ses crimes doivent cesser. Gaza est comme un blessé qu'on essaie de soigner alors que le tueur continue de lui tirer dessus. Le tueur doit être arrêté, ou le blessé ne sera jamais sauvé.

La mort est partout à Gaza, sous ses différentes formes : la destruction, la privation et la maladie. Les gens sont affamés, ils n'ont ni eau ni nourriture et pas de médicaments, ou si peu. La résolution que le Conseil a adoptée aujourd'hui a pour but d'aider à remédier à cette situation inhumaine, afin d'atténuer la souffrance et la douleur indicibles de millions de civils. Nous accueillons

avec satisfaction la décision d'établir un mécanisme des Nations Unies en vue d'accélérer l'acheminement de l'aide humanitaire à Gaza et souhaitons qu'il soit mis en place dans les meilleurs délais. Le Conseil a également appelé à prendre de toute urgence des mesures visant à permettre immédiatement un accès humanitaire sûr, sans entrave et élargi. Le Secrétaire général et l'ensemble des organismes des Nations Unies, de même que les acteurs humanitaires, ont tous indiqué que cela requiert un cessez-le-feu humanitaire immédiat, qui a dorénavant l'appui de 153 États du monde entier. Il a fallu 75 jours au Conseil pour enfin prononcer les mots « cessation des hostilités », 40 jours après que l'Assemblée générale a mentionné cet objectif pour la première fois, le temps que des dizaines de milliers de Palestiniens soient tués. Nous souscrivons à l'amendement russe, et les Émirats arabes unis, en tant que représentants arabes, ont tenu compte de ce soutien dans leur vote. Bien sûr, ce paragraphe a été approuvé par les 83 coauteurs dans le texte en bleu initial.

La résolution est également claire quant à l'attachement inébranlable à la solution des deux États, conformément au droit international et aux résolutions de l'ONU, et elle est également claire, dans ce contexte, sur le statut de la bande de Gaza comme partie intégrante du territoire occupé en 1967 et comme partie de l'État palestinien, sur l'unification de la bande de Gaza et de la Cisjordanie, sur le rôle de l'Autorité palestinienne et sur le rejet total du déplacement forcé de la population, en violation du droit international.

Il nous faut agir maintenant pour sauver des vies et apporter une aide et de l'espoir à cet effet. Cette résolution est un pas dans la bonne direction. Elle doit être appliquée et s'accompagner d'une pression massive pour un cessez-le-feu immédiat. Je le répète : un cessez-le-feu immédiat. Il n'y a pas d'autre moyen d'arrêter les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et le génocide en cours, qu'un cessez-le-feu immédiat. Je le répète : un cessez-le-feu. Il n'y a pas d'autre moyen de commencer à résorber la catastrophe humanitaire due à l'occupation, qu'un cessez-le-feu immédiat. Je le répète : un cessez-le-feu. Il n'y a pas d'autre moyen de libérer les personnes retenues en captivité que d'instaurer un cessez-le-feu immédiat. Cette résolution appelle à la protection des civils, déplore les attaques contre les civils, rejette les déplacements forcés et demande qu'un accès humanitaire immédiat et sûr soit garanti et que l'aide humanitaire parvienne à la population palestinienne. Tout cela nécessite un cessez-le-feu immédiat, comme le demande et l'exige le Secrétaire général dans sa célèbre lettre au Conseil de sécurité (S/2023/962).

L'humanité doit prévaloir. Le droit international doit prévaloir. Des millions de vies sont en jeu.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

**M. Miller** (Israël) (*parle en anglais*) : Il y a tout juste une semaine, Jeïch el-Adl a perpétré un attentat terroriste en Iran au cours duquel 11 agents de police iraniens ont été tués. Dans les 24 heures, le Conseil de sécurité avait publié une déclaration à la presse (SC/15534) condamnant cet acte terroriste. Il a fallu un jour au Conseil de sécurité pour adresser ses condoléances et sa sympathie aux familles des victimes. C'est vrai, le terrorisme doit être condamné, même si les attaques sont perpétrées contre des agents de police d'un régime voyou et du principal commanditaire du terrorisme mondial.

Il y a 77 jours, le Hamas a intentionnellement assassiné, violé et mutilé 1300 Israéliens et capturé 250 otages, et le Conseil n'a toujours pas publié une seule déclaration condamnant le Hamas et ses atrocités. Outre l'incapacité du Conseil à condamner l'attaque du Hamas, 130 otages – femmes, enfants et personnes âgées – sont toujours détenus à Gaza : il ne faut pas qu'ils deviennent une simple note de bas de page. L'aide humanitaire afflue chaque jour à Gaza, alors que les otages détenus par le Hamas ne sont même pas autorisés à recevoir la visite de la Croix-Rouge. C'est le crime de guerre le plus odieux que l'on puisse imaginer. Les otages doivent figurer en tête de l'ordre du jour du Conseil.

Il ne fait aucun doute que l'aide humanitaire est d'une importance cruciale, et Israël facilite déjà l'entrée, chaque jour, de centaines de camions d'aide à Gaza. Israël a également la volonté et la capacité d'augmenter de façon exponentielle l'entrée des camions d'aide dans la bande de Gaza. Il a déjà ouvert le point de passage de Kerem Shalom afin d'assurer l'entrée de davantage de camions et a aussi facilité l'entrée de dizaines de camions en provenance de Jordanie. Le seul obstacle à l'entrée de l'aide est la capacité de l'ONU à la recevoir. Le renforcement du contrôle ou de la coordination de l'aide par l'ONU n'est pas une panacée, et toute intensification du contrôle de l'aide par l'ONU ne peut se faire au détriment des inspections de sécurité d'Israël. Israël a non seulement le droit mais l'obligation de garantir sa sécurité. C'est pourquoi notre mission, qui consiste à éliminer les capacités du Hamas, n'a pas changé. Et c'est la raison pour laquelle les inspections de sécurité de l'aide demeureront inchangées. Israël ne permettra pas le regroupement et le réarmement du Hamas, car les atrocités commises le 7 octobre ne doivent jamais se reproduire.

Israël a récemment mis au jour un nouvel immense tunnel de la terreur du Hamas, qui s'étend sur quatre kilomètres et a été construit à 50 mètres sous terre. Ce tunnel est suffisamment large pour que des véhicules puissent y circuler. Il peut abriter des centaines de terroristes. La quantité de ciment et d'équipement nécessaire à la construction de ce seul tunnel a été gigantesque. Il ne s'agit là que d'une partie de la ville de terreur souterraine du Hamas, qui comprend des installations de fabrication de missiles et de roquettes et des complexes d'entraînement de terroristes dans tout Gaza.

On ne peut pas dire qu'Israël n'a pas lancé d'aver-tissement. Depuis des années, nous envoyons des lettres décrivant la menace terroriste posée par le Hamas et les capacités croissantes de celui-ci. Nous avons tenu d'innombrables réunions avec des représentants officiels. Nous avons fait tout notre possible pour bien faire comprendre qu'il fallait agir. Mais nous n'avons pas été entendus.

Si le Conseil souhaite mettre fin aux hostilités, il doit commencer par soutenir la mission d'Israël, qui est de ramener les otages et d'éliminer la menace du Hamas, et, à tout le moins, il doit empêcher le Hamas de renforcer ses moyens d'action. Tout comme le Conseil s'est engagé à augmenter l'aide, il doit également s'engager à faire obstacle à la contrebande d'armes et au transfert d'armes à destination des terroristes du Hamas. Et tout comme le Conseil s'est engagé à veiller à ce que l'aide parvienne aux civils de Gaza, il doit aussi s'engager à veiller à ce que l'aide ne soit pas détournée au profit des terroristes du Hamas, qui ne se préoccupent pas de la population civile. Le but de toute résolution doit également être de mettre le Hamas face à ses responsabilités, tout en prenant toutes les mesures nécessaires pour l'empêcher de se retrancher et de se renforcer.

Le Hamas est une organisation terroriste génocidaire. Le Hamas constitue une menace directe pour la sécurité d'Israël, pour les Gazaouites et pour la stabilité régionale. Afin de promouvoir la sécurité, le Conseil doit avant tout reconnaître le régime de terreur du Hamas et se concentrer ensuite sur l'élimination des menaces qu'il représente. Il doit se concentrer sur la libération des otages. Il doit s'attacher à empêcher le Hamas de tirer profit de l'aide. Il doit s'attacher à faire en sorte que le Hamas ne puisse plus développer son infrastructure terroriste. Toute résolution adoptée par le Conseil doit mettre un accent particulier sur ces points. C'est la responsabilité du Conseil, et c'est la clef de la sécurité.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte.

**M. Mahmoud** (Égypte) (*parle en arabe*) : Au nom de l'Égypte, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, de l'adoption par le Conseil de sécurité aujourd'hui de la résolution 2720 (2023), aussi importante que déterminante, qui facilitera l'accès humanitaire et augmentera l'aide fournie à la bande de Gaza. Cela passera également par la nomination, par le Secrétaire général, d'un coordonnateur de l'action humanitaire et de la reconstruction chargé de faciliter et de coordonner l'aide et de mettre en place un mécanisme humanitaire international à l'intérieur de la bande de Gaza, sous l'égide et la supervision de l'ONU, afin de remédier à la terrible catastrophe humanitaire à laquelle les Gazaouites sont confrontés depuis trois mois en raison de la guerre dévastatrice qu'Israël mène contre le peuple palestinien sans défense. Je voudrais également remercier les Émirats arabes unis et leur mission permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies des efforts sincères et inlassables qu'ils ont déployés et des consultations approfondies qu'ils ont menées avec les membres du Conseil de sécurité et les organisations internationales afin d'adopter cette résolution et de tout mettre en œuvre pour qu'elle aboutisse. Nous saluons et remercions les Émirats arabes unis de leurs efforts.

La résolution adoptée aujourd'hui s'appuie sur le projet de résolution d'ensemble déposé précédemment par le Groupe des États arabes et le Groupe islamique et parrainé par 81 pays en application des décisions du sommet extraordinaire arabo-islamique qui s'est tenu à Riyad le 11 novembre, concernant la levée du siège humanitaire imposé au peuple palestinien frère à Gaza. L'adoption de la résolution d'aujourd'hui est un pas dans la bonne direction pour faire face aux répercussions humanitaires sanglantes de la guerre contre Gaza et pour garantir la continuité et la durabilité de l'accès de l'aide à la bande de Gaza, sans entrave, par l'intermédiaire d'un mécanisme supervisé par l'ONU, afin que l'action humanitaire ne reste pas l'otage du bon vouloir de la Puissance occupante, qui ne peut pas, logiquement ou juridiquement, être considérée comme une partie neutre en ce qui concerne la fourniture de l'aide humanitaire.

Nous espérons que cette résolution contribuera à appuyer l'action de la communauté internationale visant à fournir une aide à la bande de Gaza qui, malgré les efforts inlassables déployés par l'Égypte pour apporter toute l'aide possible à nos frères palestiniens, notamment en termes de nourriture et de médicaments, continue de subir une catastrophe humanitaire qui est sans précédent depuis la Seconde Guerre mondiale, comme en témoignent les plus de 20 000 martyrs, dont plus de 70 % sont des femmes

et des enfants, et les plus de 53 000 personnes blessées. Outre la grave pénurie de nourriture et de médicaments, Gaza est soumise à un siège destiné à l'affamer, ainsi qu'à la destruction totale des infrastructures de base, des habitations, des hôpitaux et des centres médicaux. Cette situation catastrophique s'accompagne d'une intensification des incursions de l'armée israélienne dans les villes de Cisjordanie, qui font des morts et des blessés, ainsi que des attaques incessantes des colons en Cisjordanie et à Jérusalem-Est, dont nous craignons qu'elles n'aient des répercussions dans l'ensemble des territoires palestiniens.

L'Égypte exprime ses remerciements et sa reconnaissance au Secrétaire général. Nous le remercions une nouvelle fois des efforts qu'il a déployés au cours de la période écoulée, ainsi que de ses appels incessants en faveur d'un cessez-le-feu humanitaire. Nous le remercions d'avoir appelé l'attention du Conseil de sécurité sur la menace que la situation en Palestine fait peser sur la paix et la sécurité internationales. Nous le remercions de la lettre qu'il a adressée au Conseil de sécurité en invoquant l'Article 99 de la Charte des Nations Unies (S/2023/962). Nous exprimons également notre gratitude à M. Philippe Lazzarini, Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Nous rendons hommage à tout le personnel héroïque de l'UNRWA, pour les sacrifices consentis par l'UNRWA et ses efforts inlassables dans les conditions les plus difficiles à Gaza, ainsi qu'au Commissaire général, qui a pris la parole devant l'Assemblée générale pour appeler notre attention sur l'effondrement de la situation humanitaire dans la bande de Gaza. Cela est venu renforcer les efforts que menions en vue de déposer la résolution 2720 (2023), qui a été adoptée aujourd'hui.

Maintenant que le Conseil de sécurité a assumé ses responsabilités et adopté cette résolution, nous attendons avec intérêt que les organismes et institutions des Nations Unies l'appliquent immédiatement. Cela doit se faire au moyen d'efforts concertés, qui traduiront cette résolution en un mécanisme opérationnel et efficace sur le terrain, en coordination avec la communauté internationale, que nous appelons à mobiliser des ressources humaines et financières. Cela permettra de mettre en œuvre les objectifs définis dans cette résolution, à savoir un accès humanitaire durable et sans entrave à la bande de Gaza. Cette étape doit être suivie d'autres mesures.

La première doit être de contraindre Israël, Puissance occupante, à décréter immédiatement un cessez-le-feu et à mettre fin à toutes les hostilités sans

aucune condition, partout à Gaza. Tous les efforts déployés pour atténuer la crise humanitaire et améliorer la situation humanitaire ne porteront leurs fruits que lorsque le Conseil de sécurité mettra en œuvre une résolution contraignante sur un cessez-le-feu global et durable et une cessation des hostilités dans toute la bande Gaza sans aucune condition, mettra fin au massacre de civils, donnera une marge de manœuvre suffisante à l'action humanitaire et assurera la protection et la sécurité des travailleurs humanitaires. L'exigence d'un cessez-le-feu global et durable répond à la volonté de l'ensemble de la communauté internationale, comme en témoigne la résolution adoptée par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire d'urgence, le 12 décembre dernier (résolution ES-10/22 de l'Assemblée générale), qui appelle à un cessez-le-feu humanitaire. La résolution a recueilli 153 votes pour, un consensus qui reflète une position internationale. Personne ne peut prétendre que la résolution n'est pas contraignante, ni politiquement, ni juridiquement.

Nous soulignons que la résolution adoptée aujourd'hui ne se limite pas aux seuls aspects humanitaires. Elle se concentre sur d'autres éléments qui doivent être mis en œuvre. Elle insiste sur le fait que les obligations qu'imposent le droit international et le droit international humanitaire doivent être respectées. Les civils et les travailleurs humanitaires doivent être protégés. Les convois humanitaires, les abris et les installations civiles doivent également être protégés, de même que les articles indispensables à la vie. Le déplacement forcé des Palestiniens de leur territoire et de leur patrie doit être rejeté. Il importe de mettre en œuvre la solution des deux États, conformément aux résolutions de l'ONU. Il importe également de préserver l'unité des territoires palestiniens dans la bande de Gaza et en Cisjordanie, sous l'égide de l'Autorité palestinienne. Toutes ces questions ne sont pas moins importantes que l'aspect humanitaire. À cet égard, l'Égypte réaffirme l'extrême importance de créer un horizon politique et de reprendre le processus de négociation propice à la réalisation des aspirations légitimes du peuple palestinien à la création de son État indépendant, à l'intérieur des frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale. C'est le seul moyen de garantir l'instauration d'une paix juste et globale dans la région et d'assurer la sécurité et la stabilité pour tous les peuples de la région.

Le succès obtenu aujourd'hui donne un espoir, même s'il est mince, auquel il faut s'accrocher et sur lequel il faut s'appuyer pour mettre fin à la catastrophe humanitaire épouvantable dont nous sommes témoins aujourd'hui dans la bande de Gaza. Nous appelons le Conseil à déployer des efforts concertés pour mettre fin

à cette tragédie, à laquelle le peuple palestinien sans défense est confronté depuis trois mois.

Nous espérons que le Conseil assurera la protection des civils, sauvera les innocents et mettra fin à l'effusion de sang. Ce sont les objectifs les plus nobles du Conseil de sécurité et de l'ONU en général.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Il n'y a pas d'autre orateur ou oratrice sur la liste.

Avant de lever la séance, étant donné qu'il s'agit de la dernière prévue pour le mois de décembre, je voudrais, au nom de la délégation équatorienne, exprimer notre sincère reconnaissance aux membres du Conseil et au Secrétariat pour tout l'appui qu'ils nous ont apporté. Ce fut assurément un mois chargé, mais nous sommes parvenus à un consensus sur plusieurs questions importantes dont le Conseil était saisi. Nous n'aurions pas pu y arriver

seuls ni sans le travail acharné, l'appui et le concours de toutes les délégations et des représentants du Secrétariat, y compris l'équipe d'appui technique, les fonctionnaires des services de conférence, les interprètes, les traducteurs, les rédacteurs de procès-verbaux de séance et le personnel de sécurité. Alors que notre présidence touche à sa fin, je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en souhaitant bonne chance à la délégation française pour le mois de janvier.

Au nom du Conseil, je tiens également à exprimer la sincère reconnaissance du Conseil aux cinq membres sortants, à savoir l'Albanie, le Brésil, les Émirats arabes unis, le Gabon et le Ghana. Je salue leur ardeur à la tâche et leurs contributions durant leur mandat au Conseil de sécurité.

*La séance est levée à 13 h 35.*